

Coordination des représentants des œuvres d'entraide (CROE)

Situation

En 2018, un peu plus de 15'000 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. Elles exposent leurs motifs de fuite au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lors d'auditions qui durent souvent plusieurs heures. Ces auditions ont une place centrale dans la procédure d'asile. C'est le moment décisif pendant lequel les requérants doivent exposer le plus complètement possible les raisons qui les amènent à demander la protection de la Suisse. La décision dépend de leur capacité à exposer leurs motifs et à les rendre vraisemblable. Il est donc extrêmement important que ces auditions se déroulent dans un climat serein et respectueux des personnes présentes pour permettre aux requérants d'aborder cette étape en confiance, même pour les parties les plus douloureuses de leur histoire.

Objectifs

Le but du projet est d'assurer, par la présence d'une personne observatrice neutre mais active, une procédure d'asile correcte au regard de la loi et respectueuse des personnes demandant l'asile. Il s'agit par ailleurs de mettre en relation des personnes qui ont besoin d'un accompagnement individuel avec les bureaux de conseil juridique des œuvres d'entraide.

Bénéficiaires

Demandeurs d'asile, réfugiés, personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Activités

Pour que l'audition se déroule conformément à la procédure et dans un climat respectueux des personnes requérantes, la présence d'une personne observatrice neutre, un représentant des œuvres d'entraide (ROE), est prescrit par loi. Le ROE s'assure du bon déroulement de l'audition pour que la personne requérante d'asile puisse exposer ses motifs le plus complètement possible.





Il intervient en cas de problèmes et peut demander que l'on pose des questions à la personne requérante quant à ses motifs. Il atteste de sa présence et signifie ses objections éventuelles dans une feuille de participation annexée au procès-verbal de l'audition. Depuis Lausanne, la coordination des représentants d'œuvres d'entraide recrute, encadre environ 60 ROE. Elle planifie leur présence à chaque audition et entretient un dialogue avec des autorités fédérales. Elle oriente par ailleurs les demandeurs d'asile qui en ont besoin vers des bureaux d'aide juridique pour un soutien personnalisé.

Mise en oeuvre du projet

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'asile le 1er mars 2019, l'année 2019 est une année de transition qui doit permettre au SEM de solder les dossiers en suspens devant se faire selon l'ancien droit. Pour ce faire l'EPER a été choisie pour assister aux auditions nécessitant la présence d'une personne représentante des œuvres d'entraide. Les auditions se dérouleront principalement à Bern Wabern.

CROE

Régions

Centrale du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) à Berne-Wabern, Centre d'enregistrement et de procédure du SEM à Vallorbe (VD), Aéroport de Genève-Cointrin

Budget 2019

CHF 1 050 000

Partenaire financier

Croix Rouge, OSEO, Caritas, VSJF, Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Commanditaire

Mandats de la Confédération et de l'OSAR

Coopération avec

Les bureaux de conseil juridique, les autorités, les institutions de migration

Services assignant

Confédération, mandat de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

No de projet EPER

560 001

Chargée de programmes

Chantal Varrin

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5